



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Préavis no 20 relatif aux comptes de l'exercice 2025

Gland, le 2 avril 2026.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes et aux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice 2025.

Ceux-ci suscitent les commentaires suivants :

100.3003.00	Rétribution du conseil intercommunal	CHF 13'675.00
--------------------	---	----------------------

Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises

101.3001.00	Rétribution du Comité de direction	CHF 47'365.00
--------------------	---	----------------------

En sus de diverses séances ponctuelles, le Comité de direction s'est réuni à 16 reprises en 2025. Au vu de l'évolution du projet de construction de la nouvelle STEP, le Comité de direction s'est rencontré deux fois par mois à partir d'août.

110.3011.00	Rétribution du secrétariat	CHF 30'000.00
--------------------	-----------------------------------	----------------------

Dans sa séance du 8 juillet 2021, le Comité de direction fixait la rémunération du secrétaire comme suit : forfait annuel de CHF. 16'000.-.

Celle-ci correspond à un taux d'occupation de 15% définie sur la base d'un salaire horaire de CHF 50.--. Ce montant est exempt du paiement des charges sociales (AVS & Caisse de pension).

La construction de la nouvelle station d'épuration a généré une importante augmentation du volume des tâches administratives. A cet effet, le Comité de direction a décidé de fixer pour l'année 2025 un forfait annuel de CHF. 30'000.- lequel correspond à un taux d'occupation de 30%.

220.3223.00	Intérêts des emprunts	CHF 00.00
--------------------	------------------------------	------------------

Préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2^{ème} phase) (CHF 8'560'000.-) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Nous prévoyons un intérêt de 2% calculé sur un montant de CHF 5'000'000.-. Cependant, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt.

220.3526.00	Micropolluants -Taxe fédérale	CHF 338'769.00
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant raccordé et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1^{er} janvier de l'année courante.

230.3313.46	Amortissements travaux d'entretien - Préavis no 26	CHF 00.00
230.3313.50	Amortissements travaux d'entretien - Préavis no 30	CHF 00.00

Le résultat des comptes 2024 a permis d'amortir les soldes des préavis ci-dessous :

- CHF 194'999.- : préavis no 26 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de rénovation des installations de la station d'épuration. Il s'agissait du solde de ce préavis.
- CHF 134'999.- : préavis no 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration. Il s'agissait du solde de ce préavis.

230.3329.00	Amortissements étude nouvelle STEP	CHF 856'000.00
--------------------	---	-----------------------

Conformément au préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2^{ème} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans ceci à partir de l'exercice 2023 à savoir CHF 856'000.- par année.

230.3329.10	Amortissements réalisation nouvelle STEP - Préavis no 28	CHF 99'999.00
--------------------	---	----------------------

Le résultat des comptes 2024 a permis un amortissement supplémentaire de :

- CHF 120'000.- : préavis no 28 relatif à une demande de crédit (1^{ère} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Le montant de CHF 99'999.- comptabilisé dans les comptes 2025 correspond au solde de ce préavis.

350.3123.00	Achat d'électricité	CHF 169'175.85
--------------------	----------------------------	-----------------------

Pendant la panne du circuit de biogaz (page 22 du rapport de gestion), nous n'avons pas produit d'électricité pendant 23 jours.

350.3124.00	Achat de mazout	CHF 208'803.00
--------------------	------------------------	-----------------------

En 2025, nous avons bénéficié d'un tarif favorable lors de notre dernier achat.

350.3162.00	Droit de superficie - Ville de Gland	CHF 23'120.70
--------------------	---	----------------------

La Ville de Gland a constitué en faveur de l'APEC une servitude personnelle de droit de superficie conformément aux dispositions du Code civil suisse ceci pour une durée de 100 ans.

La rente du droit de superficie s'élève à CHF 3.- / m², soit une redevance annuelle totale de CHF 82'743.-. Le montant porté dans les comptes correspond à la période entre la délivrance du permis de construire le 19 septembre et le 31 décembre 2025.

350.3189.10	Traitement des boues	CHF 130'890.05
--------------------	-----------------------------	-----------------------

Une partie des boues a été livrée sous forme déshydratée durant les périodes de maintenance de notre sécheur et des usines de cimenterie.

Pendant la panne du circuit de biogaz (page 22 du rapport de gestion), nous n'avions pas assez de chaleur pour sécher nos boues. Celles-ci ont été évacuées sous forme déshydratées à Lausanne.

Toutefois, la majorité des boues traitées cette année ont été séchées et livrées en cimenterie.

Résultats	Comptes 2025 : CHF 4'051'833,17	Remboursement
------------------	--	----------------------

Les acomptes perçus en trop sur la base du budget 2025 à savoir un montant de CHF 920'698.58 seront rétrocédés aux communes en déduction de la facturation du premier acompte de l'exercice 2026.

CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

vu le préavis no 16 relatif aux comptes de l'exercice 2025 ;

ouï le rapport de la commission de gestion ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. de décharger le Comité de direction de son mandat pour l'exercice 2025;

2. d'adopter les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés, soit :

- a) le compte de fonctionnement ;
- b) le bilan.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :



C. Marzer



Le secrétaire :



D. Gajani

Annexes : Comptes de l'exercice 2025.
Décompte de la participation des communes.